



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 106

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^o 5 POUR 2016-2017

DEUXIÈME LECTURE

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 29 mars 2017

LE SÉNAT

Le mercredi 29 mars 2017

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^o 5 POUR 2016-2017

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) propose que le projet de loi C-40, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2017, soit lu pour la deuxième fois.

— Honorables collègues, le projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui, le projet de loi de crédits n^o 5 pour 2016-2017, prévoit le déblocage des crédits du Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2016-2017 et demande l'autorisation au Parlement de dépenser 2,5 milliards de dollars en dépenses votées. Ces dépenses ont été accordées dans le cadre des dépenses prévues et annoncées par le ministre des Finances.

Le Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2016-2017 a été déposé le 14 février 2017, comme l'a indiqué le sénateur Smith, et a été transmis au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il s'agit du troisième et dernier Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice en cours qui se termine le 31 mars. La première demande, le Budget supplémentaire des dépenses (A), a été approuvée en juin 2016, et la deuxième demande, le Budget supplémentaire des dépenses (B), a été approuvée en décembre 2016.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous rappeler brièvement le cheminement des approbations parlementaires concernant le financement des dépenses publiques. Je parlerai donc rapidement du cycle budgétaire.

Aux fins de l'explication, prenons comme point de départ du cycle budgétaire la date du 1^{er} avril, puisque l'exercice financier se termine le 31 mars. Avant le début de tout cycle budgétaire, le gouvernement dépose deux documents importants qui influent sur le cycle budgétaire. Il s'agit du budget des dépenses déposé par le Conseil du Trésor et du budget annuel déposé par le ministre des Finances.

Le Conseil du Trésor est responsable du Budget principal des dépenses, qu'on appelle en anglais *Main Estimates*. Il résulte d'un processus de prévision des dépenses qui débute à l'automne et qui se termine par le dépôt du Budget principal des dépenses en février, avant que le budget du ministre des Finances ne soit déposé. Ce document volumineux présente l'ensemble des dépenses budgétaires et non budgétaires prévues pour l'exercice financier qui commence le 1^{er} avril sous l'hypothèse que rien n'a changé dans les politiques et les programmes du gouvernement. Ainsi, comme on dit en économie, *ceteris paribus*, le gouvernement prévoit dépenser 258 milliards de dollars pour l'année 2017-2018. À titre de comparaison, le Budget principal des dépenses de 2016-2017 était de 250 milliards de dollars et, à ce jour, le gouvernement aura dépensé des crédits budgétaires de 257,17 milliards de dollars.

S'il en est ainsi — et c'est pourquoi il y a une augmentation par rapport aux dépenses prévues par le Conseil du Trésor —, c'est parce que « toutes choses ne sont jamais égales par ailleurs » lorsque l'exercice de prévisions est réalisé.

En effet, le plan budgétaire du gouvernement présenté par le ministre des Finances arrive généralement après le budget des dépenses et altère les prévisions du Conseil du Trésor en matière de dépenses. Lorsque le gouvernement fait connaître ses priorités

budgétaires et dépose son budget, cela a donc nécessairement un impact sur le plan des dépenses. C'est pourquoi, tout au long du cycle financier, le gouvernement dépose des budgets de dépenses supplémentaires demandant l'autorisation de dépenser en fonction des orientations budgétaires, mais aussi en fonction d'imprévus qui peuvent arriver au cours de l'année.

Ainsi, le Parlement est généralement saisi de trois budgets de dépenses supplémentaires : les budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C). Le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'année qui se termine comprend une augmentation nette, comme l'a expliqué le sénateur Smith, de 1,5 milliard de dollars en dépenses budgétaires qui incluent 2,5 milliards de dollars en dépenses votées et une diminution de 1 milliard de dollars en dépenses législatives. Les dépenses législatives, par opposition aux dépenses votées, ont déjà été approuvées par le Parlement et les prévisions détaillées ne sont fournies qu'à titre indicatif. Ce sont des dépenses qui découlent de lois existantes.

Je ne passerai pas en revue les grands postes de dépenses du Budget supplémentaire (C), parce que tout cela a été bien expliqué par le sénateur Smith dans le rapport qu'il vous a soumis.

Cependant, avant de terminer, j'aimerais ajouter quelques mots sur le rôle du Sénat dans cet exercice financier. Lorsque le gouvernement dépose ses prévisions de dépenses pour l'année et les budgets supplémentaires des dépenses, le Comité des finances nationales reçoit le mandat de les étudier et d'en faire rapport au Sénat. À cet effet, le Comité des finances nationales invite les fonctionnaires des différents ministères à commenter les dépenses prévues. Le but de cet exercice est de nous permettre de nous assurer de la conformité des différentes dépenses et d'évaluer comment elles s'inscrivent dans les plans et priorités des ministères. Les membres du comité sont ainsi appelés à poser des questions sur les résultats des différentes dépenses en fonction des priorités retenues. Les rapports du Comité des finances nationales sont ensuite déposés au Sénat, et il n'est pas nécessairement prévu qu'ils soient adoptés.

Toutefois, la pratique veut que le Sénat adopte les rapports du comité, bien qu'aucune règle ne l'y oblige, comme le Président Noël Kinsella l'a précisé le 16 décembre 2011 dans le cadre du recours au Règlement du sénateur Comeau.

La pratique et la convention veulent aussi que, généralement, les rapports soient adoptés avant l'adoption des projets de loi de crédits, bien qu'il n'y ait aucun lien entre ces rapports, sur le plan de la procédure.

Bref, le comité a étudié le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice 2016-2017 et en a fait rapport aujourd'hui. Je présente maintenant le projet de loi qui y est associé, et vous demande donc d'autoriser ces dépenses.

Ce projet de loi, comme l'expliquait l'honorable sénateur Smith, comprend également deux annexes qui donnent le détail des dépenses supplémentaires. Ce projet de loi compte plus de 30 pages, y compris les annexes, que je vous invite à parcourir.

Je vous remercie de votre attention.